



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 171-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.225

Déposée le : 09.06.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Les Verts (Kohler, Meiringen) (porte-parole)

Cosignataires : 6

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1398/2020 du 2 décembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Offensive pour l'énergie solaire : promouvoir les solutions de stockage de l'énergie décentralisé

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner les moyens qui permettraient de promouvoir les solutions de stockage décentralisé de l'énergie renouvelable – par la transformation d'électricité en gaz, sous forme d'air comprimé ou dans des batteries au sel, par exemple – en garantissant de bonnes conditions cadre au niveau cantonal ou par des contributions financières.

Développement :

A moyen et à long terme, l'augmentation de la production d'énergie photovoltaïque exigera des capacités de stockage aux niveaux inférieurs du réseau pour aplanir les pics de production estivaux, éviter de devoir brider les installations photovoltaïques afin d'exploiter tout leur potentiel, et prévenir toute surcharge du réseau. Cela permettra d'équilibrer la production et la consommation sur le cours d'une journée, mais aussi sur des périodes plus longues. Il est par ailleurs judicieux de consommer l'électricité là où elle est produite, car cela contribue également à éviter les surcharges du réseau. Les solutions de stockage évoquées se développent à une vitesse fulgurante. Ainsi, des études réalisées dans le cadre du Programme national de recherche « Énergie » montrent que l'air comprimé permet de stocker de l'énergie avec presque autant d'efficacité que les stations de pompage-turbinage. Certaines de ces innovations, dont la batterie au sel, ont par ailleurs leur origine dans le canton de Berne. Leur permettre de percer revient donc également à promouvoir la place économique bernoise.

Réponse du Conseil-exécutif

Dans l'ensemble, le Conseil-exécutif est convaincu que les accumulateurs d'énergie constituent un élément central du futur système d'approvisionnement en énergie. Cette technologie doit principalement contribuer à rendre l'ensemble du système plus sécurisé, plus fiable et plus rentable. Le Conseil-exécutif est par ailleurs lui aussi d'avis que l'augmentation de la production d'énergie photovoltaïque exigera d'avoir à disposition plus de capacités de stockage, et que les évolutions observées dans ce domaine sont très prometteuses.

C'est pourquoi il a défini en août 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique, de nouvelles mesures en matière de stockage d'électricité et de stockage saisonnier de la chaleur (cf. Rapport à l'intention du Grand Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015-2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020-2023 adopté par le Conseil-exécutif le 12 août 2020).

D'une part, la nouvelle mesure 20-10, « Promouvoir le stockage saisonnier de la chaleur », doit permettre de renforcer la promotion des installations de stockage saisonnier d'énergie telles que les champs de sondes géothermiques ou les installations « Power to X » (conversion d'électricité en un autre vecteur énergétique) avec une exploitation correspondante du stockage. D'autre part, la nouvelle mesure 20-22, « Accumulateurs d'électricité », prévoit de créer les bases pour le développement des accumulateurs d'énergie, afin d'augmenter le degré de consommation en propre de l'électricité autoproduite à partir d'énergies renouvelables et par là même de décharger le réseau électrique.

La législation cantonale sur l'énergie permet de promouvoir de manière ciblée les nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables, et donc aussi les accumulateurs d'énergie décentralisés. Lors du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, le Conseil-exécutif se penchera sur l'encouragement des technologies de stockage et leur insertion dans le programme. Il évaluera la possibilité d'adopter des mesures correspondantes en tenant compte de la situation extrêmement tendue en matière de politique financière.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose d'adopter le postulat.

Destinataire

– Grand Conseil